
Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs donnés	3
Nombre de suffrages exprimés	12

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 2 Octobre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2018

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Francis BRIT, Patrice RABILLER, Michel COUMAILLEAU, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, , Pierre GROSZ

Absents ayant donnés pouvoir :

Stéphane ROCHER à Joël PAGIS
Christelle SUIRE à Philippe TRILLAUD
Dominique LE BARZIC à Michel COUMAILLEAU

Absents : Jessy VILLAUME

Secrétaire de séance : Francis BRIT

Le compte-rendu du 5 septembre 2018 est validé à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter des objets suivants à l'ordre du jour :

- Concert de fin d'année
- Contrat agent municipal
- Rapport d'activité Com-Com Fontenay-Vendée 2017

OBJET N°519 : AMENAGEMENT D'UNE BOULANGERIE : ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu la Délibération n° 494 du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2018 attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots n° 1 et 5 à 13 et déclarant infructueuse la procédure de consultation relative aux lots 2 « Charpente bois/Serrurerie » et 4 « Couverture étanchéité »,

Vu l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 2018 déclarant sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de consultation relative au lot 3 « Couverture zinc/Bardage zinc » en raison de la redéfinition des besoins relatif à ce lot,

Vu le Rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle que concernant les marchés de travaux relatifs à la restructuration d'une ancienne poste en boulangerie snack à L'Hermenault :

- les lots 1 et 5 à 13 ont été attribués par délibération n°494 du Conseil Municipal en date du 03 Juillet 2018. Par cette même délibération, les lots n°2 « Charpente bois/Serrurerie » et 4 « Couverture étanchéité » ont été déclarés infructueux en raison d'une absence d'offre remise.
- par arrêté du Maire en date du 9 juillet 2018, la procédure de consultation relative au n°3 « Couverture zinc/Bardage zinc » a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général en raison de la redéfinition des besoins relatif à ce lot.
- qu'un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 Juillet 2018 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.-marches-securises.fr>, pour l'attribution des lots n° 2, 3 et 4. La date limite de remise des offres était fixée au 3 Septembre 2018 à 12 heures. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.

Suite à l'analyse des offres, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot 2 " Charpente bois/Serrurerie " : l'entreprise SBMS pour un montant HT de 40.767,54 € (compris PSE 1 de 4.145,74 € HT) ;

Lot 3 " Couverture zinc / Bardage zinc " : l'entreprise LES COUVERTUES LOPEZ pour un montant HT de 67.055,14 € (compris PSE 1 de 9.280,57 € HT) ;

Lot 4 " Couverture étanchéité " : l'entreprise GARENDEAU SAS pour un montant HT de 18.220,20 € (compris PSE 1 de 4.623,54 € HT) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

- DECIDE, d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes:

Lot 2 " Charpente bois/Serrurerie " : l'entreprise SBMS pour un montant HT de 40.767,54 € (compris PSE 1 de 4.145,74 € HT) ;

Lot 3 " Couverture zinc / Bardage zinc " : l'entreprise LES COUVERTUES LOPEZ pour un montant HT de 67.055,14 € (compris PSE 1 de 9.280,57 € HT) ;

Lot 4 " Couverture étanchéité " : l'entreprise GARENDEAU SAS pour un montant HT de 18.220,20 € (compris PSE 1 de 4.623,54 € HT) ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 2 octobre 2018

- PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte 2313, opération 94.

OBJET N°520 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN CENTRE BOURG

La SCI « Notaires de L'Hermenault » est devenue propriétaire de l'ancienne Mairie le 6 janvier 2017, par acquisition de la parcelle AC628. Cette parcelle, outre le bâtiment, contenait également le trottoir et deux marronniers.

Il est proposé de réincorporer ces éléments au domaine communal.

De plus, le projet d'acquisition du logement communal, situé sur la parcelle AC625, par l'actuel locataire nécessite une redistribution des surfaces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, décide de valider cette acquisition à titre gratuit projet, accepte les créations de servitudes et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

OBJET N°521 : MODIFICATIONS DE VOIRIE : SENS DE CIRCULATION RUE DE LA GAZELLERIE ET RUE DE LA MEULE

A la suite de la réfection complète de la rue de la Gazellerie, il est proposé la mise en sens unique de cette voie et de la rue de la Meule dans les sens suivants :

- Rue de la Gazellerie : de la Grande Rue vers la rue du Commerce,
- Rue de la Meule : de la rue de la Gazellerie vers la Place du Marché.

A l'unanimité des membres présents, la rue de la Gazellerie et la rue de la Meule seront en sens unique comme indiqué ci-dessus.

OBJET N°522 : CONCERT DE NOËL

Traditionnellement et en ouverture des festivités de fin d'année, l'orchestre d'harmonie de la Société Philharmonique de Luçon est invité à se produire salle du Jary.

Le concert était rémunéré 600 € les années précédentes. Ce montant est maintenu pour 2018.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- * arrête la date du concert au samedi 1^{er} décembre 2018 à 20h30 - salle du Jary
- * valide la prestation de la Société Philharmonique de Luçon pour un montant de 600 €
- * autorise le Maire à signer la convention correspondante

OBJET N°523 : STAGIAIRISATION D'UN AGENT ADMINISTRATIF

Par contrat d'accompagnement dans l'emploi, un agent est recruté depuis le 1^{er} novembre 2016 jusqu'au 31 octobre 2018.

Pour la même période, un contrat unique d'insertion entre la commune et l'Etat avait pour objet une aide financière de l'Etat. Cette aide ne peut être renouvelée.

Son travail ayant donné entière satisfaction et les objectifs en termes de compétences et d'autonomie étant atteints, Monsieur le Maire propose de nommer cet agent stagiaire de la Fonction Publique Territoriale sur le grade d'adjoint administratif et ce, en vue de sa titularisation à l'expiration d'une période d'un an.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité des membres présents et ouvre un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} novembre 2018 à raison de 22 heures hebdomadaires.

OBJET N°524 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel comme présenté ci-dessous :

Secteur Administratif	3 Agents	2 TC / 1 TNC	Horaire Hebdomadaire
<i>Rédacteur Titulaire</i>			
	1	1 TC	35h00
	1	1 TC	35h00
<i>Adjoint Administratif stagiaire</i>			
	1	1 TNC	22h00
Secteur Technique	2 Agents	2 TC	Horaire Hebdomadaire
<i>Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe titulaire</i>			
	1	1 TC	35h00
<i>Adjoint Technique Territorial Titulaire</i>			
	1	1 TC	35h00

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2018.

OBJET N°525 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Le Maire présente le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte le rapport d'activités 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- ✗ Monsieur le Maire a présenté le projet de boulangerie au titre des subventions européennes « LEADER ». Le dossier de demande de subvention est transféré à la région pour être étudié.
- ✗ Philippe TRILLAUD, correspondant défense, Manuel COUMAILLEAU, jeune recensé de 17 ans et Christelle SUIRE, conseillère municipale, se rendront à la cérémonie « la flamme du souvenir » le 20 octobre 2018 organisée par le Conseil Départemental.
- ✗ Marie-Pierre FRANCHI a participé à Pôle Emploi pour une présentation du Parcours Emploi Compétence qui remplace le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.
- ✗ Marie-Pierre FRANCHI s'est rendue à une réunion sur la mutualisation des besoins en formation. D'autres réunions auront lieu afin d'élaborer un document pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.
- ✗ Le contrat de mise à disposition d'un agent du SIVOM Pôle Educatif Jules Verne pour effectuer le ménage à la mairie a pris fin à la demande de l'agent.
- ✗ Francis BRIT représentera la commune à l'assemblée générale de l'association « L'outil en mains » le 12 octobre.
- ✗ Les vœux du Maire auront lieu le samedi 12 janvier 2019 à 19 heures salle du Jary.
- ✗ La loi du 1er août 2016 rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales en créant un Répertoire Electoral Unique (REU), géré et mis à jour en continu par l'INSEE, duquel seront extraites les listes électorales.
- ✗ Le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes a effectué des travaux au Moulin Bernier.
- ✗ Des devis sont demandés concernant les illuminations de Noël ainsi que les sapins.
- ✗ Joël PAGIS présente la fresque prévue sur la façade de la mairie.

La séance est levée à 22h15

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations n° 519 au n° 525